

# Climat : l'émergence de crédits carbone locaux

Une start-up française incite les propriétaires forestiers à préserver arbres et biodiversité contre des revenus

## REPORTAGE

**C**ollée à la route départementale entre Coignières et Saint-Rémy-l'Honoré (Yvelines), une partie de la forêt des Hautes-Bruyères fait en quelque sorte office de parcelle témoin. Ici, 12 hectares de chênes ont été coupés, en trois fois, sur une quinzaine d'années. La vente de bois a rapporté 300 000 euros. Depuis, la régénération naturelle a bien fonctionné. De tout jeunes chênes poussent au milieu de merisiers, de châtaigniers. Des pins ont été plantés, pour diversifier et « boucher les trous ». « D'un point de vue écologique, ces coupes ont créé un milieu ouvert temporaire qui peut être bénéfique à certaines espèces animales comme le pouillot véloce ou la linotte mélodieuse, observe l'expert forestier Philippe Gourmain, qui gère ce bois au moment de l'exploitation. Mais le puits de carbone en a pris un coup. »

Tout cela, c'était « avant » : au cours des vingt prochaines années, aucune coupe de cette ampleur ne devrait avoir lieu aux Hautes-Bruyères. Le propriétaire, la société d'investissement forestier France Valley, s'est engagé à conserver au moins 80 % du volume de bois. En contrepartie, sa forêt générera des crédits carbone, et donc des revenus.

### Dix règles fondamentales

À l'origine de cette opération se trouve une start-up, La Belle Forêt, créée en 2021 par Philippe Gourmain, qui fut président des Experts forestiers de France, et Matthieu de Lesseux, ancien président des agences de publicité Havas Creative et DDB. Leur ambition : inciter les propriétaires à garder du bois en forêt et à mettre en place une gestion sylvicole bénéfique au climat et à la biodiversité, grâce aux crédits carbone.

L'enjeu est majeur, et le pari complexe. Le puits de carbone des forêts françaises s'effondre, rendant d'autant plus compliqué le respect des engagements climatiques, et la fragilisation des espèces et des écosystèmes se poursuit du fait des activités humaines. Mais le marché des crédits carbone volontaires souffre d'une mauvaise réputation.

Début 2023, une enquête du *Guardian* a notamment révélé que plus de 90 % des crédits certifiés par Verra, l'un des standards les plus importants au monde, ne correspondaient pas à de réelles baisses d'émissions. En France, le Label bas carbone, créé par l'Etat en 2018, est aussi critiqué pour ne pas prendre suffisamment en compte la biodiversité et pour encourager les plantations plutôt que la préservation de l'existant.

Les fondateurs de La Belle Forêt ont bien conscience des doutes pesant sur le secteur. « Nous sommes très rassurants par rapport à toutes ces polémiques, car nous proposons un crédit carbone local

**Un châtaignier bicentenaire dans la forêt des Hautes-Bruyères (Yvelines), le 11 avril.**

LA BELLE FORÊT



et transparent, défend Matthieu de Lesseux. Si quelqu'un a un doute, il suffit de venir voir sur place. Et au prix où nous vendons la tonne de carbone, si c'est juste pour faire du greenwashing, cela n'a pas d'intérêt.»

Pour les Hautes-Bruyères, l'équipe a épluché les cartes, les documents de gestion. Equipées de leur compas et de leur récepteur à ondes, deux ingénieures ont ensuite arpenté le terrain et multiplié les mesures sur différentes placettes. L'objectif était d'abord d'identifier les peuplements pérennes et à maturité, qui auraient dû être coupés au cours des prochaines années. Au total, sur 300 hectares, seuls 85 ont été considérés comme éligibles, les arbres trop jeunes, sur des terrains en pente, ou les essences peu adaptées au réchauffement ayant été écartés.

Il a fallu, ensuite, évaluer les écarts de flux de carbone. Combien de tonnes de carbone vont

stocker les arbres si on les laisse vieillir par rapport à une exploitation classique ? « Ce sont des maths et de la physique, résume Philippe Gourmain. Mais la différence, quand on ne coupe pas, est toujours positive. » Selon la méthodologie mise au point par la start-up, les Hautes-Bruyères séquestreront 18 600 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> sur vingt ans. L'audit sera vérifié par Ecocert puis certifié par Bureau Veritas, deux organismes indépendants français, et renouvelé dans cinq ans. En rejoignant La Belle Forêt, France Valley s'est engagé à respecter dix règles fondamentales sur l'ensemble de sa forêt, parmi lesquelles ne pas réaliser de coupes rases de plus de 2 hectares ni de plantations monospécifiques, ne pas effectuer de broyages au cours de la période de nidification, favoriser la production de bois d'œuvre, ou encore ne pas arracher de souches.

Au-delà du carbone, la start-up entend aussi agir sur la biodiversité, facteur majeur de résilience vis-à-vis des attaques de parasites ou des aléas climatiques. Plutôt que d'évaluer la présence ou l'abondance d'espèces, qui dépendent de multiples facteurs autres que la gestion sylvicole, La Belle Forêt a défini vingt actions : conserver du bois mort, laisser des parcelles en libre évolution, diversifier les essences, limiter le nourrissage du gibier... L'audit initial permet d'attribuer un score de

biodiversité, qui sera pris en compte pour déterminer le prix des crédits générés.

Pour améliorer ce score, Arnaud Filhol, le directeur général de France Valley, voit « des mesures à mettre en œuvre ». Un îlot de sénescence pourrait par exemple être établi dans la partie ouest, où trônent d'énormes châtaigniers, reliques d'un ancien verger. Des « arbres monuments » vieux d'au moins 250 ans, boursoufflés au niveau de la greffe, remplis de cavités pouvant abriter pics ou mésanges bleues. « Sur les 40 000 hectares de forêts que nous avons auditées, il n'y a en moyenne que 0,5 arbre "réservoir de biodiversité" par hectare, et 0,8 arbre mort, alors qu'ils sont essentiels », rappelle Philippe Gourmain.

### « Lancer des expérimentations »

Comme France Valley, 95 propriétaires forestiers ont rejoint La Belle Forêt. Le domaine national de Chambord a sélectionné la start-up à l'issue d'un appel d'offres : sur les 5 000 hectares de forêt, 800 vont générer des crédits carbone. EDF a acheté ces crédits sur cinq ans pour 1,8 million d'euros, soit à 100 euros la tonne, indique l'établissement. « Chambord s'autofinance à plus de 80 % et doit aller chercher des ressources nouvelles, précise Pierre Dubreuil, directeur général du domaine. L'avenir de cette forêt, menacée par le réchauffement, est

**Aux Hautes-Bruyères, le propriétaire s'est engagé à conserver au moins 80 % du volume de bois**

compliqué. Grâce au financement carbone, nous allons pouvoir lancer des expérimentations et investir pour l'adaptation.»

EDF, qui exploite la centrale nucléaire de Saint-Laurent (Loir-et-Cher), à proximité de Chambord, expliquait dans une lettre d'information que cet achat s'inscrivait « dans le cadre de ses actions de contribution à l'atteinte de la neutralité carbone ». Outre l'électricien, Peugeot Invest et le Pacte mondial des Nations unies pour le climat ont également acheté des crédits générés par la forêt de Rambouillet (Yvelines), et une quinzaine d'autres entreprises ont entamé des discussions.

Parmi les principales craintes liées au marché carbone figure celle de voir des sociétés « compenser » leurs émissions de gaz à effet de serre sans chercher, d'abord, à les réduire. Pour l'association Canopée, qui salue la méthode mise au point par La Belle Forêt, ce type d'initiative risque

de « légitimer un marché du carbone profondément vicié », au moment où celui-ci est en train de se structurer. « La Belle Forêt n'est pas représentative du marché, dans lequel il y a plein de filous, estime Sylvain Angerand, le coordinateur des campagnes. Concernant la gestion, ils encouragent à exploiter les arbres plus tard, ce qui est très bien. Mais c'est la loi qui devrait encourager à cela, pour toutes les forêts ! »

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) travaille également à trouver de nouvelles manières de financer la protection des massifs. Pour éviter toute accusation de greenwashing, l'ONG préfère toutefois ne pas inscrire ses projets dans le cadre du marché carbone. « Comme c'est un marché volontaire où il n'y a pas de normes, c'est le Far West », estime le directeur des programmes, Yann Laurans. Dans le cadre de son fonds Nature Impact, lancé en 2023, les entreprises qui s'engagent pour la préservation de ces écosystèmes se verront attribuer des « certificats de contribution », plutôt que des crédits.

Matthieu de Lesseux, de son côté, est convaincu que le marché va se réguler. « Si dans vingt ans la méthode de La Belle Forêt est devenue la référence, tant mieux, ajoute-t-il. Et sinon on aura au moins fait gagner du temps à la forêt, au climat et à la biodiversité. » ■

PERRINE MOUTERDE

**L'enjeu est majeur, et le pari complexe. Le puits de carbone des forêts françaises s'effondre**